

## RESOLUTIONS

### 1981 (LIX). Objectif pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1977-1978

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le treizième rapport annuel du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial<sup>1</sup>,

*Prenant note* des observations du Comité intergouvernemental concernant l'objectif pour les contributions volontaires au Programme pour la période 1977-1978,

*Rappelant* les résolutions 2462 (XXIII) et 2682 (XXV) de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1968 et 11 décembre 1970, dans lesquelles elle a reconnu l'expérience acquise par le Programme alimentaire mondial dans le domaine de l'aide alimentaire multilatérale,

1. *Soumet* à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de résolution ci-après :

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les dispositions de sa résolution 2095 (XX) du 20 décembre 1965, selon lesquelles le Programme alimentaire mondial doit être examiné avant chaque conférence pour les annonces de contributions,

*Rappelant* les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 3121 (XXVIII) du 13 décembre 1973 stipulant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence pour les annonces de contributions se réunira au début de 1976 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1977 et 1978, en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

*Notant* que l'examen du Programme a été entrepris par le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial à sa vingt-septième session et par le Conseil économique et social à sa cinquante-neuvième session,

*Ayant examiné* la résolution 1981 (LIX) du Conseil économique et social, en date du 10 novembre 1975, ainsi que les recommandations du Comité intergouvernemental,

*"Reconnaissant* la valeur de l'aide alimentaire multilatérale telle qu'elle est dispensée par le Programme alimentaire mondial depuis sa création et la nécessité pour le Programme de poursuivre son action tant sous forme d'investissement de capital que comme moyen de satisfaire les besoins urgents en denrées alimentaires,

*"1. Fixe,* pour les deux années 1977 et 1978, un objectif de 750 millions de dollars pour les contributions volontaires au Programme alimentaire mondial, dont un tiers au moins en espèces ou en services, et exprime l'espoir que ces ressources s'augmenteront de contributions supplémentaires appréciables provenant d'autres sources, compte tenu du volume prévisible des demandes de projets valables et de la capacité du Programme d'opérer à plus grande échelle;

*"2. Prie instamment* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de ne ménager aucun effort pour atteindre pleinement cet objectif;

*"3. Prie* le Secrétaire général, agissant de concert avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de convoquer à cette fin une conférence pour les annonces de contributions au Siège de l'Organisation des Nations Unies au début de 1976;

*"4. Décide* que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 2095 (XX) de l'Assemblée générale, la conférence suivante pour les annonces de contributions se réunira au début de 1978 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1979 et 1980, en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture."

2. *Prie instamment* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de prendre les dispositions nécessaires pour annoncer leurs contributions à la septième conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial.

1981<sup>e</sup> séance plénière  
10 novembre 1975

<sup>1</sup> Voir E/5694.